

Exploitants agricoles : le calendrier de versement des aides Pac 2025



© 2025 Les Echos Publishing

Les dates auxquelles les aides Pac pour l'année 2025 devraient être versées aux exploitants agricoles sont les suivantes (source : La France Agricole). Ces dates sont les mêmes que celles des années précédentes.

Aides découplées, couplées végétales et animales

S'agissant des aides découplées (DPB, écorégime, aide redistributive, aide complémentaire au revenu pour les jeunes agriculteurs) et des aides animales (bovine, ovine et caprine) dues au titre de 2025, un acompte sera versé à la mi-octobre 2025.

Le solde devrait être payé en décembre 2025 pour les aides découplées ainsi que pour les aides ovines et caprines et fin janvier 2026 pour les aides bovines. Quant au versement de l'aide aux veaux sous la mère et aux veaux bio, il est prévu pour le mois de mars 2026.

Le versement des aides couplées végétales de 2025 aura lieu à partir du mois de février 2026 et s'étalera jusqu'en mars 2026. Il en sera de même de l'aide au petit maraîchage.

MAEC et aides bio

Les paiements des aides servies au titre des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) et des aides à l'agriculture biologique de 2025 devraient intervenir à partir du mois de mars 2026. Ils pourraient s'étaler jusqu'en mai-juin 2026.

Indemnités compensatoires de handicap naturel

Enfin, l'indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN) 2025 devrait faire l'objet d'un acompte versé, lui aussi, à la mi-octobre 2025, le solde devant intervenir au mois de décembre suivant.

À noter : l'aide à l'assurance récolte 2025 devrait être versée fin février-début mars 2026.

© 2025 Les Echos Publishing